

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 15 février 2018 autorisant la rétrocession des voiries du Parc du Mélantois à la Mel,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Madame Judith Gaston**, Chef de projet des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer :

- l'acte de cession des parcelles énumérées dans la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 15 février 2018, par la CCI au profit de la Mel, ladite cession étant consentie à titre purement gratuit,
- l'acte de cession à titre gratuit de la parcelle ZC 196 sise à Lesquin, par la Commune de LESQUIN au profit de la Mel, la CCI de région Hauts-de-France intervenant à l'acte en sa qualité d'aménageur,
- l'acte de constitution de servitude à titre gratuit, portant sur la parcelle ZM 36 sise à Sainghin en Mélantois, entre la Mel et le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille, la CCI de région Hauts-de-France intervenant à l'acte en sa qualité d'aménageur,
- l'acte de constitution de servitude à titre gratuit, portant sur la parcelle ZM 37 sise à Sainghin en Mélantois, entre la Mel et M. Oscar DELEBARRE, la CCI de région Hauts-de-France intervenant à l'acte en sa qualité d'aménageur,

- l'acte de constitution de servitude à titre gratuit, portant sur la parcelle ZM 39 sise à Sainghin en Mélantois, entre la Mel et Mme Madame Marguerite-Marie LAMBLIN, Monsieur et Madame DE CUBBER, Madame Marie Thérèse LAMBLIN, Madame Agnès Rosalie Elise CARLIER et Monsieur Jean-Marc André LAMBLIN, la CCI de région Hauts-de-France intervenant à l'acte en sa qualité d'aménageur,
- l'acte de constitution de servitude à titre gratuit, portant sur les parcelles 40, 41 et 48 sises à Sainghin en Mélantois, entre la Mel et la Commune de SAINGHIN EN MELANTOIS, la CCI de région Hauts-de-France intervenant à l'acte en sa qualité d'aménageur,
- l'acte de constitution de servitude à titre gratuit, portant sur la parcelle ZM 47 sise à Sainghin en Mélantois, entre la Mel et Monsieur Léon Jules Augustin ROUZE et Madame Gilberte Marie DE-CUBBER, la CCI de région Hauts-de-France intervenant à l'acte en sa qualité d'aménageur,
- l'acte de constitution de servitude à titre gratuit, portant sur la parcelle ZM 38 sise à Sainghin en Mélantois, entre la Mel et Madame Suzanne Yvonne GHYS, Madame Collette Suzanne ROUZE, Monsieur et Madame TOURNEMAINE, Monsieur Gérard Charles Francis ROUZE, Madame Annie Renée Thérèse ROUZE, la CCI de région Hauts-de-France intervenant à l'acte en sa qualité d'aménageur,

Etant précisé que la CCI supportera tous les frais, droits et émoluments afférents auxdits actes.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 18 avril 2019,



Philippe HOURDAIN